

Relevé de délibérations et avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)

Auteur :

- Stéphane VALAT

Destinataires :

- Direction Générale des Services

Copies :

- Olivier Ballesta
- Hélène Velasco-Graciet

1/ PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 05 JUILLET 2018

➔ *La CFVU adopte le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2018.*

2/ CONVENTIONS DE FORMATION

- **Convention de partenariat entre l'UBM et l'entreprise TIE-TALIS ITINERAIRE EMPLOI relative à un programme de formation au DAEU.**

Renouvellement annuel de ce partenariat.

Les engagements de l'UBM consistent notamment à :

- Former les apprenants et les formateurs à E-campus et à l'utilisation des ressources documentaires en ligne (encyclopédies, dictionnaires, revues, livres...) de l'université Bordeaux Montaigne ;
- Donner l'accès aux apprenants :
 - supports « matière » en ligne,
 - forums d'échange des groupes « matière » d'E-campus,
 - devoirs d'entraînement et correction via E-campus,
 - exercices mis à disposition en ligne et leurs corrections,
 - ressources audio pour les langues vivantes.
- Organiser les épreuves des deux sessions d'examens sur le site Bordelais.

➔ *La CFVU adopte la Convention de partenariat entre l'UBM et l'entreprise TIE-TALIS ITINERAIRE EMPLOI.*

- **Convention de partenariat entre l'UBM et le musée national et domaine du château de Pau.**

Ce partenariat a principalement pour objet de déterminer les conditions de séjour d'étudiants chercheurs de l'UBM au château de Pau. Ceux-ci sont hébergés à titre gracieux et ont accès à des postes de travail au sein de la bibliothèque. En contrepartie, les étudiants chercheurs s'engagent à partager avec les publics les résultats de sa recherche sous forme de conférences, d'interventions auprès des scolaires, de communication de contenus susceptibles d'être utilisés sur des supports

multimédias.

➔ **La CFVU adopte la convention entre l'UBM et le musée national et domaine du château de Pau.**

- **Convention de partenariat entre l'UBM et l'association « CLAP »**

Cette convention a pour objet de déterminer les modalités de participation des étudiants de deuxième année de la filière Edition-Librairie de l'IUT Bordeaux Montaigne au Salon du Livre Gourmand de Périgueux que l'association « CLAP » organise les 23, 24 et 25 novembre 2018.

➔ **La CFVU adopte la convention entre l'UBM et l'association « CLAP ».**

- **Avenant à la convention de partenariat entre l'UBM et l'école supérieure de Théâtre Bordeaux Aquitaine (éstba)**

L'avenant comprend les enseignements validés par les étudiants de l'éstba dans le cadre de la licence mention Arts du spectacle, parcours Théâtre.

➔ **La CFVU adopte la convention entre l'UBM et l'école supérieure de Théâtre Bordeaux Aquitaine (éstba).**

- **Convention de double diplôme entre l'UBM et l'université de Cordoue**

Le partenariat vise à la délivrance des diplômes de Licence mention « Langues, Littératures et Civilisations étrangères et régionales, parcours Espagnol », et le Grado de « Filología Hispánica », dans le cadre d'une convention internationale.

Le programme s'adressera à 3 étudiants maximum par établissement avec une mobilité qui intervient en 3ème de licence à l'UBM et en 4ème année à l'UCO.

➔ **La CFVU adopte la convention de double diplôme entre l'UBM et l'université de Cordoue.**

3/ MODIFICATION DU REGLEMENT DES STAGES

Dans le texte proposé, la durée légale maximale du stage n'est plus exprimée en nombre de mois (6 mois) mais en nombre d'heures soit 924 heures.

➔ **La CFVU adopte les modifications apportées au règlement des stages.**

4/ MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES (MCC) 2018/2019

L'ensemble des modalités de contrôle des connaissances n'est pas disponible. Leur adoption se fera en 2 temps, une première vague le 20 septembre et le complément à la séance du 4 octobre.

MCC DE L'UFR STC

LICENCE :

Diplôme	Mention	Parcours-type	Etapes concernées
LSI16	Information-communication	SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	L1, L2, L3

LSA16	Information-communication	ANGLAIS - INFORMATION COMMUNICATION	L1, L2, L3
LSE16	Information-communication	ESPAGNOL - INFORMATION COMMUNICATION	L1, L2, L3
LRG16	Géographie et aménagement	GEOGRAPHIE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT	L1, L2
LRP16	Géographie et aménagement	GEOGRAPHIE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT	L3
LTA16	Géographie et aménagement	AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLES	L3
LRA16	Géographie et aménagement	GEOGRAPHIE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT	L3
PRV16	Développement de projets de territoires	VALORISATION, ANIMATION ET MEDIATION DES TERRITOIRES RURAUX	LP
PTS16	Coopération et développement international	CHARGE.E DE PROJET DE SOLIDARITE INTERNATIONALE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	LP

MASTER :

Diplôme	Mention	Parcours-type	Etapes concernées
MFG16	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, 2ème degré	HISTOIRE GEOGRAPHIE	M1, M2
MRA16	Etudes du développement	ETUDES INTERDISCIPLINAIRES DES DYNAMIQUES AFRICAINES	M1, M2
MRB16	Etudes du développement	INTERNATIONAL MASTER OF AFRICAN STUDIES : DOUBLE DEGREE	M1, M2
MRD16	Gestion des territoires et développement local	DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES, ORIGINE ET QUALITE DES PRODIUTS	M1, M2
MRE16	Gestion des territoires et développement local	ECOLOGIE HUMAINE	M1, M2
MRT16	Géographie, aménagement, environnement et développement	GESTION TERRITORIALE DU DEVELOPPEMENT DURABLE	M1, M2
MRS18	Géographie, aménagement, environnement et développement	MEDIATION TERRITORIALE : image et Expérimentation (MIME)	M1, M2
MSA16	Communication des organisations	CONSULTING ET EXPERTISE EN COMMUNICATION	M1, M2
MSB16	Information, communication	ETUDES ET PROJETS INTERNATIONAUX - OPTION ANGLAIS	M1, M2
MSC16	Communication publique et politique	COMMUNICATION PUBLIQUE ET POLITIQUE	M1, M2
MSE17	Humanités numériques	DISPOSITIFS NUMERIQUES EDUCATIFS	M1, M2

MSG16	Communication des organisations	COMMUNICATION ET GENERATIONS : ETUDES DES PUBLICS	M1, M2
MSM16	Humanités numériques	CONCEPTION DE PROJET NUMERIQUE ET MULTIMEDIA	M1, M2
MSN16	Humanités numériques	DOCUMENT NUMERIQUE ET HUMANITES DIGITALES	M1, M2
MSS16	Communication des organisations	STRATEGIES ET POLITIQUES DE COMMUNICATION	M1, M2
MST16	Information et médiation scientifique et technique	MEDIATION DES SCIENCES	M1, M2
MTP16	Urbanisme et aménagement	URBANISME : PAYSAGE, EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET PROJETS DE TERRITOIRE	M1, M2
MTT16	Tourisme	AMENAGEMENT ET GESTION DES EQUIPEMENTS, SITES ET TERRITOIRES TOURISTIQUES	M1, M2
MTU16	Urbanisme et aménagement	URBANISME : STRATEGIE, PROJETS, MAITRISE D'OUVRAGE	M1, M2
MTF18	Urbanisme et aménagement	URBANISME ET AMENAGEMENT BORDEAUX FLORENCE	M1, M2

MCC restant à voter : Licence Allemand-Information communication (LSD16) + Master ingénierie animation territoriale (MVA16)

MCC DAEU

MCC DIPLOMES D'UNIVERSITE :

UTC17	Certif. International Etudes paysages et territoire 1ère année
UMK16	Diplôme d'Université de Coréen
UMF16	Diplôme d'Université de Français langue étrangère seconde

➡ **La CFVU adopte les modalités de contrôle des connaissances de l'UFR STC (à l'exception de la licence Allemand-Information communication (LSD16) + Master ingénierie animation territoriale (MGI21)), du DAEU et de 3 diplômes d'université référencés ci-dessus**

5/ ARRETE LICENCE DU 30 JUILLET 2018

Présentation des points saillants du nouvel arrêté qui a été publié le 7 août 2018 et qui devra être mis en œuvre par les établissements au plus tard le 1er septembre 2019.

- **Personnalisation des parcours**

Au regard du taux d'échec très important en licence, en particulier en début de cycle, l'arrêté renforce la personnalisation des parcours de formation. Celle-ci se matérialise par un contrat pédagogique de réussite passé avec tous les étudiants de licence. Ce contrat, présenté comme

dépourvu de portée juridique est placé sous la responsabilité de la direction des études ; structure que les établissements doivent organiser et dans laquelle des directeurs des études occupent une place centrale.

La personnalisation du parcours repose sur une modulation du temps d'apprentissage adapté aux besoins de l'apprenant (publics fragiles, salariés, sportifs de haut niveau...). La référence pour l'acquisition du diplôme reste les 180 crédits mais la durée nécessaire à l'acquisition des 180 crédits peut être personnalisée.

- **Architecture de l'offre de formation**

Cette modulation des parcours suppose une architecture de l'offre de formation plus flexible dans laquelle les semestres restent structurés en unités d'enseignement mais qui intègrent des blocs de connaissances et de compétences. Ces blocs sont définis comme des ensembles homogènes et cohérents de compétences.

L'arrêté dispose que dans le cadre de son parcours personnalisé de formation, l'étudiant doit acquérir un ensemble de connaissances et compétences comprenant notamment :

- Des connaissances et compétences disciplinaires (dont des disciplines connexes ou d'ouverture favorisant l'acquisition d'une culture générale).
- Des compétences linguistiques (dans au moins une langue vivante étrangère).
- Des compétences transversales : expression écrite et orale, ressources documentaires, compétences numériques...
- Des compétences technologiques, préprofessionnelles et professionnelles. L'arrêté fixe ici (article 6) une ambition nouvelle car il envisage ces compétences comme qualifiantes pour l'insertion professionnelle au niveau de la licence.

Les activités de formation correspondent au minimum à l'équivalent de **1500 h** qui ne se déclinent plus seulement en heures enseignement mais qui peuvent également être de l'encadrement pédagogique. Cela comprend des :

- enseignements en présentiel,
- enseignements à distance et des enseignements mobilisant les outils numériques,
- séquences d'observation ou de mise en situation professionnelle,
- projets individuels ou collectifs qui favorisent la mise en perspective, sur un même objet d'étude, de plusieurs disciplines et compétences.

- **Modalités de contrôle des connaissances et des compétences**

Deux modalités d'évaluation sont envisagées :

- Un contrôle continu combiné à un contrôle terminal (schéma actuel),
- Une évaluation continue intégrale, qui permet d'envisager un temps d'apprentissage plus long.

Dans les 2 modalités, le principe de la seconde chance est garanti, soit par une session de rattrapage soit par une évaluation supplémentaire dans le cadre du contrôle continu intégral.

Concernant les modalités de validation du diplôme, si la compensation s'effectue toujours au sein des unités d'enseignement, elle peut également intervenir au sein de regroupements cohérents d'UE organisés *notamment* en blocs de connaissances et de compétences.

Un dispositif spécial de compensation peut être mis en œuvre sous la responsabilité du jury de licence : réorientation, suspension des études...

Enfin, l'arrêté renforce les exigences attendues quant à l'acquisition de compétences linguistiques. En effet, une certification du niveau qu'il a obtenu, défini en référence au cadre européen, est délivrée à l'étudiant lors de l'obtention de sa licence. Pour certains parcours de formation, les établissements peuvent conditionner l'obtention du diplôme à un niveau minimum de certification.

6/ BILAN PARCOURSUP

Contexte national :

- Nombre de candidats inscrits sur la plateforme (au 05/09/2018) : 812047, pour 6,3 millions de vœux confirmés.
- Une moyenne de 7,7 vœux par candidat pour 10 vœux maximum formulables, sans hiérarchisation contrainte.

Au 05/09/2018, 229 000 candidats ont quitté la plateforme pour la plupart du temps rejoindre des formations non inscrites dans Parcoursup. Le MESRI estime à environ 3500 le nombre de candidats sans affectation.

Au niveau régional (nouvelle Aquitaine), 62 750 candidats de la région ont postulé pour une place dans le supérieur. Un tiers des vœux se sont portés sur des parcours de licence. 30% des lycéens de bac général n'ont fait que des vœux sur des filières sélectives.

Au niveau de l'établissement, on dénombre un nombre de vœux supérieur à l'année 2017 (27 036 contre 23 089) avec une forte hausse pour les filières contingentées (+88%), soit un taux de pression de 12.9% et des vœux en baisse pour les filières non contingentées (-6%), soit un taux de pression de 3.7%.

L1 les plus attractives : design, cinéma et audiovisuel, information et communication, LEA anglais coréen.

10% de places vacantes pour une capacité totale de 5 197 places (capacité d'accueil en augmentation de +6,5% par rapport à l'année dernière).

La moitié de ces 511 places vacantes se concentre dans 5 formations : histoire de l'art, histoire, arabe, lettres modernes, russe.

Au 17 septembre, 90% des étudiants ayant accepté une proposition étaient inscrits.